COMMUNE DE VINZIER

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID: 074-217403088-20230207-2023_02_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers:

En exercice: 13

Présents: 9

Pouvoir(s): 1

Présents: Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée 19h57), Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, Mme Fabienne CHANEL, M. Gérard CHANEL.

Absent(s) excusé(s): M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente: Mme Héléna BRACHET, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s): M. Laurent ROHART à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-02-12

APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT DU PARKING FACE À L'EGLISE ET SÉCURISATION **DES ABORDS DE LA RD 21**

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2022, a été décidé de lancer une étude pour sécuriser les déplacements des usagers aux abords de l'église.

Dans ce cadre, il a été décidé d'étudier l'aménagement d'un espace public comprenant :

- Un parking avec 1 place PMR
- Une zone pour toilettes publiques
- Une séparation entre la RD21 et la zone aménagée devra être matérialisée par des éléments en durs de type bordurettes, muret...
- Les espaces vides devront être aménagées en espaces verts de type prairie fleuries (entretien annuel)
- L'entrée devra se faire rue des Jardins
- Le revêtement du parking deux variantes devront être chiffrées (béton et enrobé)
- Un cheminement piéton devra être créé pour relier le centre du village au passage piéton au droit de l'église, via la zone aménagée

Mme le Maire présente l'avant-projet représentant un investissement estimé à 281 208.03 € HT, décomposé en deux tranches:

1ère tranche : 123 809.61 € HT – aménagement d'un espace public face à l'église 2ème tranche : 157 398.42 € HT - sécurisation des abords de la RD 21 vers l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE l'aménagement d'un espace public face à l'église pour un montant de 281 208.03 € HT décomposé en deux tranches comme présentées ci-dessus.

AUTORISE Mme le Maire à lancer les consultations selon la procédure d'appel d'offres appropriée.

AUTORISE Mme le Maire à signer les différents documents et marchés à intervenir.

INSCRIT la dépense au budget M57 2023.

e Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Reçu en Sous-Préfecture le

Le secrétaire

Publié sur le site internet de la commune le :

13 février 2023

GIRARD Marie-Pierre - Maire : Auteur de l'acte